

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 3 avril 2017 à 19h30 en la salle du centre communautaire intergénérationnel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 31 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

**17-04-094****ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : approbation des textes du mois de mars 2017 et suivi;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2017;
6. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 mars 2017;
7. Avis de motion : projet de règlement numéro 209-17 relativement au projet d'annexion d'une partie du territoire de la ville de Thetford Mines;
8. Projet d'annexion d'une partie du territoire de la ville de Thetford Mines : mandat d'honoraires professionnels à l'arpenteur-géomètre;
9. Avis de motion : projet de règlement numéro 208-17, amendement le règlement d'emprunt numéro 201-16 afin d'y préciser les montants de subvention provenant du programme FEPTEU;
10. Avis de motion : projet de règlement numéro 207-17, amendement le règlement de lotissement numéro 70-07 en vue d'ajouter des dispositions concernant les lots partiellement enclavés;
11. Adoption du premier projet de règlement numéro 207-17, amendement le règlement de lotissement numéro 70-07 en vue d'ajouter des dispositions concernant les lots partiellement enclavés;
12. Premier projet de règlement numéro 207-17, amendement le règlement de lotissement numéro 70-07 en vue d'ajouter des dispositions concernant les lots partiellement enclavés : fixation de l'assemblée publique de consultation;
13. Adoption du règlement numéro 206-17, amendement le règlement numéro 33-04 concernant les branchements à l'égout afin d'obliger l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par un service d'égout municipal;
14. Règlement d'emprunt numéro 205-17 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux de mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher : dépôt du certificat d'accessibilité des personnes habiles à voter;
15. Règlement d'emprunt numéro 205-17 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux de mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher : remplacement du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3;
16. Dossier Bruno Bourque / Roger Thivierge : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;

17. Étude et décision concernant la dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot 5 134 766;
18. Mise en place du programme de subvention pour l'achat de couches lavables;
19. Subvention au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc.;
20. Refonte de notre site Internet : mandat et financement;
21. Souper-bénéfice, club Rotary : autorisation d'achat de billets;
22. Appui à la demande de Câble Axion en vertu des programmes «Brancher pour innover» et «Québec branché»;
23. Projet de mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : mandat d'ingénierie en structure et surveillance;
24. Projet de mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : mandat d'ingénierie mécanique / électricité et surveillance;
25. Permis d'intervention - Travaux à réaliser à l'intérieur de l'emprise des routes étant sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);
26. Fourniture, livraison et épandage de chlorure de calcium: autorisation d'appel d'offres sur invitation;
27. Programme d'aide à l'entretien du réseau local, compensation de base aux municipalités : adoption du rapport;
28. Consolidation du parc industriel : recommandation de paiement numéro 3;
29. Affaires diverses :
  - 29.1 Achat de billets corporatifs de droit de jeux au Club de golf du mont Adstock;
  - 29.2 Constatation d'une démission d'un préposé aux services généraux;
  - 29.3 Autorisation d'embauche du personnel temporaire;
  - 29.4 Travaux lac Jolicoeur : dépôt des soumissions et recommandation;
  - 29.5 Annulation d'une affectation au budget 2016;
  - 29.6 Souper annuel dans le cadre de la semaine des municipalités : autorisation de représentation;
30. Correspondance et rapports;
31. Période de questions;
32. Levée de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-095

#### **PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE MARS 2017**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de mars 2017 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-04-096**      **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 797 623.63 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers non vérifiés au 31 mars 2017 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

**AVIS DE**      **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 209-17 RELATIVEMENT AU PROJET D'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE THETFORD MINES****MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 209-17 relativement au projet d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines. La partie visée par le projet d'annexion est déterminée comme étant le scénario 4 retenu par les élus municipaux.

**17-04-097**      **PROJET D'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE THETFORD MINES : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a reçu une demande d'annexion de la part des propriétaires installés sur le chemin du Bocage, secteur Thetford Mines;

**ATTENDU** que la municipalité désire, par la même occasion, redéfinir la limite territoriale Adstock – Thetford Mines en annexant une partie du territoire situé sur le rang 9 et une partie du territoire situé sur le rang 10, canton de Thetford. Ces parties de territoire sont comprises entre la limite territoriale commune de ces rangs et la demie de la voie de circulation du chemin du lac Bécancour, tel que défini sur un plan identifié comme étant le scénario numéro 4;

**ATTENDU** que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9) prévoit une procédure à suivre lors d'une demande d'annexion;

**ATTENDU** que le conseil doit confier, à un arpenteur-géomètre, le mandat de préparer un plan et une description technique du territoire visé par l'annexion, lesquels devant accompagner le projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu de confier un mandat d'honoraires professionnels à la firme d'arpenteurs-géomètres «Ecce Terra» les enjoignant de préparer, en vertu du scénario portant le numéro 4 déposé au soutien, un plan et une description technique de la partie du territoire de la Ville de Thetford Mines visé par l'annexion.

Il est également résolu de défrayer tous les coûts engendrés par ce processus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 201-16 AFIN D'Y PRÉCISER LES MONTANTS DE SUBVENTION PROVENANT DU PROGRAMME FEPTEU**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 208-17, amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16. Ce règlement sera modifié afin d'y préciser les montants de subvention provenant du programme «Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées» (FEPTEU).

**AVIS DE** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07 EN VUE D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOTS PARTIELLEMENT ENCLAVÉS**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 207-17, amendant le règlement de lotissement numéro 70-07. Ce règlement sera modifié afin d'y ajouter des dispositions concernant les lots partiellement enclavés.

**17-04-098** **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07 EN VUE D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOTS PARTIELLEMENT ENCLAVÉS**

**ATTENDU** que le règlement de lotissement de la municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de lotissement et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que le règlement de lotissement ne prévoit aucune disposition pour un lot partiellement enclavé;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2017;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 207-17;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du projet de règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu que le projet de règlement numéro 207-17, amendement le règlement de lotissement numéro 70-07 en vue d'ajouter des dispositions concernant les lots partiellement enclavés, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-099

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07 EN VUE D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOTS PARTIELLEMENT ENCLAVÉS : FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

En vertu des articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 207-17, amendement le règlement de lotissement numéro 70-07, au mercredi, 10 mai 2017 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann.

Durant cette assemblée publique, madame Stéphanie B.-Gaulin, titulaire des dossiers d'urbanisme et personne désignée pour présider l'assemblée de consultation, expliquera les modalités contenues à ce projet de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-100

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 33-04 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT AFIN D'OBLIGER L'INSTALLATION D'UNE SOUPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR UN SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a adopté, le 7 juin 2004, le règlement numéro 33-04 concernant le branchement aux égouts;

**ATTENDU** que l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

**ATTENDU** qu'il est à propos, dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens, de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

**ATTENDU** que le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;

**ATTENDU** qu'en vue de l'adoption du présent règlement, un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Pierre Quirion lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 6 mars 2017;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 206-17;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que le règlement numéro 206-17, amendement le règlement numéro 33-04 concernant les branchements à l'égout afin d'obliger l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par un service d'égout municipal, soit adopté. (Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-101

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 205-17 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Madame Chantal Beaulieu, directrice générale adjointe de la municipalité d'Adstock chargée de la tenue du registre, certifie ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt numéro 205-17, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le lundi 13 mars 2017 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi en vertu du dernier alinéa de l'article 553 de la « *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* », est de 2766.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 288.

Suite à cette procédure d'enregistrement, une (1) personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la municipalité a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 288 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu que le certificat de la directrice générale, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement numéro 205-17 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-102

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 205-17 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : REMPLACEMENT DU 1<sup>ER</sup> PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 3**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a adopté, le 6 mars 2017, le règlement d'emprunt numéro 205-17 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par la mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher;

**ATTENDU** qu'une précision doit être apportée à l'article 3 du règlement quant à l'affectation de la subvention provenant du programme PIC-150 de l'Agence de développement économique du Canada;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu de remplacer le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3 du règlement d'emprunt numéro 205-17 se lisant comme suit :

*Le présent règlement a pour but d'autoriser ce Conseil à dépenser une somme maximale de 1 195 591 \$ aux fins du présent règlement et à procéder à un emprunt n'excédant pas 695 591 \$ qui sera remboursé sur une période de vingt (20) pour financer les travaux suivants :*

Par le texte suivant :

*Le présent règlement a pour but d'autoriser ce Conseil à dépenser une somme maximale de 1 195 591 \$ aux fins du présent règlement et à procéder à un emprunt n'excédant pas 695 591 \$ qui sera remboursé sur une période de vingt (20) ans et d'affecter la subvention au montant de 500 000 \$ versée comptant provenant du programme PIC-150 de l'Agence de développement économique du Canada pour financer les travaux suivants :*

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-103

**DOSSIER BRUNO BOURQUE / ROGER THIVIERGE : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que Bruno Bourque est propriétaire du lot rénové 5 135 402, que Roger Thivierge possède les lots 5 135 399 et 5 457 230 et que Lisette Argouin est propriétaire du lot 5 453 349, tous lots du cadastre du Québec;

**ATTENDU** que Bruno Bourque désire régulariser la situation d'occupation de son terrain et que Roger Thivierge désire agrandir l'emplacement de son garage situé sur le lot 5 457 230;

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* par laquelle les demandeurs souhaitent procéder à un échange de terrains dans le but de permettre le lotissement desdites parcelles;

**ATTENDU** le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité d'Adstock daté du 15 mars 2017 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

**ATTENDU** que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de Bruno Bourque et Roger Thivierge de procéder à un échange de terrains pour permettre le lotissement des dites parcelles et tel que décrit à la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- que la municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 5, 6 et 7 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-104

**ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 134 766**

Le propriétaire du lot 5 134 766 pour le cadastre du Québec et plus spécifiquement le 33A, chemin du Bocage, s'adresse au conseil municipal, via le comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant sa demande de dérogation mineure pouvant lui permettre la régularisation d'un bâtiment accessoire isolé existant dont la marge de recul avant est de 2.92 mètres, prescrite à 3.1 mètres.

La demande de dérogation repose sur l'article 5.9 du règlement de zonage numéro 69-07 présentement en vigueur dans la municipalité d'Adstock. Toutes autres normes concernant le bâtiment complémentaire isolé sont conformes au règlement.

La conseillère Stéphanie B.-Gaulin, présidente et porte-parole du CCU, explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et en conformité avec la recommandation du CCU,  
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'accorder, au propriétaire du lot 5 134 766 pour le cadastre du Québec et plus spécifiquement pour le 33A, chemin du Bocage, une dérogation mineure lui permettant de régulariser la marge de recul avant de son bâtiment accessoire à 2.92 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-105

#### **MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

**ATTENDU** qu'en 2016, la municipalité d'Adstock a adopté sa Politique des familles et des aînés avec l'objectif d'améliorer notamment la qualité de vie des familles;

**ATTENDU** que le plan d'action de la Politique prévoit comme mesure la mise en place d'un programme de subvention pour l'achat de couches réutilisables;

**ATTENDU** que la municipalité souhaite soutenir les pratiques écoresponsables;

**ATTENDU** que l'achat de couches lavables est un choix responsable étant donné que, selon les statistiques, un enfant aura en moyenne besoin entre 5000 et 7000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a alloué un budget annuel de 1 000 \$ pour le programme à même les fonds budgétaires prévus à la Politique;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu que le programme de subvention pour l'achat de couches lavables soit lancé et qu'il soit financé à même les crédits prévus et consentis en vertu de la Politique des familles et des aînés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-106

#### **SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC.**

**ATTENDU** la mission du Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. (CPI) c'est-à-dire de développer l'industrie et de consolider les emplois dans le secteur commercial et industriel;

**ATTENDU** que, pour accomplir adéquatement son mandat, le CPI doit être soutenu financièrement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu de verser, au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc., une subvention au montant de 45 000 \$ pour leurs activités de fonctionnement. Cette dépense a été initialement prévue lors de l'attribution des crédits budgétaires 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-107

**REFONTE DE NOTRE SITE INTERNET : MANDAT ET FINANCEMENT**

**ATTENDU** que la conception du site Internet de la municipalité date de la première décennie de l'année 2000;

**ATTENDU** la demande d'optimisation du site internet de la municipalité reçue au terme des différentes consultations publiques effectuées en vue d'établir la Politique des familles et des aînés;

**ATTENDU** que la technologie utilisée actuellement pour opérer notre site Internet ne permet plus de soutenir ces opérations;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adapter notre site à la nouvelle technologie;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire, par la même occasion, revamper le site Internet de la municipalité afin de rendre le tout au goût du jour;

**ATTENDU** que des propositions ont été demandées à divers fournisseurs spécialisés dans ce créneau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu de retenir les services à la firme «Late Night Studio» et d'accorder le mandat de reconstruire, en utilisant la technologie de pointe, le site Internet de la municipalité d'Adstock conformément à leur proposition datée du 23 mars 2017. Le montant du mandat accordé est de 15 000 \$, taxes applicables en sus.

Il est également résolu de financer cette dépense à même le budget 2017 consenti pour la Politique des familles et des aînés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-108

**SOUPER-BÉNÉFICE, CLUB ROTARY : AUTORISATION D'ACHAT DE BILLETS**

Le Club Rotary de Thetford Mines procède à son souper-bénéfice aux installations du club de golf du mont Adstock et invite la municipalité à y participer.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de se procurer quatre (4) billets au coût de 100 \$ chacun pour assister au souper-bénéfice du Club Rotary de Thetford Mines qui se tiendra le samedi, 6 mai 2017 au Club de golf du mont Adstock. Les conseillères Stéphanie B.-Gaulin et Martine Poulin, le conseiller Nelson Turgeon et le maire Pascal Binet assureront la représentation de la municipalité lors de cet événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-109

**APPUI À LA DEMANDE DE CÂBLE AXION EN VERTU DES PROGRAMMES  
« BRANCHER POUR INNOVER » ET « QUÉBEC BRANCHÉ »**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock est éligible à des subventions dans le cadre des programmes «Brancher pour innover» et «Québec branché» afin d'offrir un meilleur service internet haute vitesse à tous les citoyens d'Adstock, à un coût équivalent au coût payé par les personnes habitant en ville;

**ATTENDU** que la compagnie Câble Axion connaît bien le territoire d'Adstock et se propose pour démontrer la faisabilité du projet;

**ATTENDU** que la compagnie Câble Axion entend solliciter le programme «Brancher pour Innover» du gouvernement du Canada conjointement avec le programme «Québec Branché» du gouvernement du Québec;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock est favorable à ce projet puisque ce projet structurant pourra mieux desservir la population et permettra à la municipalité de développer son territoire, de dynamiser son économie ainsi que son secteur industriel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que le conseil de la municipalité d'Adstock :

- signifie son appui à la démarche de Câble Axion dans la demande de subvention afin d'offrir un meilleur service internet haute vitesse à tous les citoyens d'Adstock, à un coût équivalent au coût payé par les personnes habitant en ville;
- autorise Câble Axion à inclure la municipalité d'Adstock dans sa demande d'aide financière aux programmes «Brancher pour innover» du gouvernement du Canada et «Québec branché» du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-110

**PROJET DE MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH  
FAUCHER : MANDAT D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE ET SURVEILLANCE**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock met à niveau le centre sportif Mariette et Joseph Faucher;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat à une firme d'ingénierie pour des services professionnels en structure et en surveillance;

**ATTENDU** que le montant estimé du mandat est inférieur à 25 000 \$, la municipalité peut accorder ce mandat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de confier, à la firme « L2C », un mandat d'ingénierie pour des services professionnels en structure et en surveillance en regard du projet de mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher. Le montant de ce mandat est de 11 900 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-111

**PROJET DE MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : MANDAT D'INGÉNIERIE MÉCANIQUE / ÉLECTRICITÉ ET SURVEILLANCE**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock met à niveau le centre sportif Mariette et Joseph Faucher;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat à une firme d'ingénierie pour des services professionnels en mécanique / électricité et en surveillance;

**ATTENDU** que le montant estimé du mandat est inférieur à 25 000 \$, la municipalité peut accorder ce mandat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu de confier, à la firme « Larocque-Cournoyer », un mandat d'ingénierie pour des services professionnels en mécanique / électricité et en surveillance concernant la mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher. Le montant de ce mandat est de 16 500 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-112

**PERMIS D'INTERVENTION – TRAVAUX À RÉALISER À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES ÉTANT SOUS LA JURIDICTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTMDET)**

**ATTENDU** que la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueducs et d'égouts, etc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018;

**ATTENDU** que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

**ATTENDU** que la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

**ATTENDU** que la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu que la municipalité d'Adstock demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-113

**FOURNITURE, LIVRAISON ET ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM :  
AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

Comme chaque année, la municipalité épandra environ 260 m<sup>3</sup> d'abat-poussière sur les routes non pavées de la municipalité. À cet égard, il y a lieu de demander des soumissions sur invitation étant donné que l'estimation de la dépense est inférieure à 100 000 \$.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres concernant la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium au moyen d'une invitation transmise auprès de trois (3) firmes de son choix.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-114

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL, COMPENSATION  
DE BASE AUX MUNICIPALITÉS : ADOPTION DU RAPPORT**

**ATTENDU** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 311 709 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU** que la présente résolution est accompagnée de l'annexe «A» identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU** qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe «B» ou un rapport spécial de la vérification externe dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu que la municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-04-115**      **CONSOLIDATION DU PARC INDUSTRIEL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3**

En regard de la consolidation du parc industriel et conformément à la recommandation écrite datée du 2 mars 2017 émanant de la firme SNC Lavalin, chargé de projet,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'accepter la demande et d'autoriser le paiement numéro 3 au montant de 411 474.62 \$ présentée par l'entrepreneur «Les Constructions de l'Amiante inc.» pour des travaux de prolongement de la rue Fortin Nord. La présente demande couvre la période des travaux réalisés jusqu'au 28 février 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

**17-04-116**      **ACHAT DE BILLETS CORPORATIFS DE DROIT DE JEUX AU CLUB DE GOLF DU MONT ADSTOCK**

Le Club de golf du Mont Adstock offre à la municipalité d'Adstock de se porter acquéreur des droits de jeux de golf pour la moitié du prix régulier.

Suite aux discussions,  
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu de se procurer une quantité de vingt-cinq (25) droits de jeux de golf pour un montant de 500 \$, taxes en sus.

Afin de faire bénéficier les adeptes, la municipalité rendra ces droits de jeux à leur disposition au prix coûtant. Les intéressés pourront les récupérer au bureau de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**CONSTATATION D'UNE DÉMISSION D'UN PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que monsieur Irenée Grondin, préposé aux services généraux, a remis officiellement sa démission, par écrit, le 31 mars 2017 pour une prise d'effet le 20 mai 2017.

**17-04-117**      **AUTORISATION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL TEMPORAIRE**

**ATTENDU** qu'à certaines périodes de l'année, des employés doivent être embauchés ponctuellement pour des travaux de courte ou de moyenne durée sans que ceux-ci soient embauchés en vue de devenir un employé régulier;

**ATTENDU** que l'article 2.10 de la convention collective permet d'embaucher de la main-d'œuvre de façon temporaire;

**ATTENDU** que la pratique observée lors de l'embauche d'employés est le déclenchement du processus d'embauche (affichage, appel de candidatures, comité de sélection, rencontre des candidats, etc.);

**ATTENDU** que cette pratique devient inadéquate et fastidieuse pour l'embauche ponctuelle d'employés temporaires;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de déléguer l'embauche de ce type de personnel au directeur général;

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de déléguer, au directeur général et secrétaire-trésorier, le pouvoir d'embaucher des personnes pour des travaux ponctuels de courtes et moyennes durées étant entendu que ces personnes ne sont pas embauchées en vue d'obtenir un poste régulier à la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-118

**TRAVAUX LAC JOLICOEUR : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET RECOMMANDATION**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016, en vertu de la résolution portant le numéro 16-12-335, un mandat fut donné au directeur général et secrétaire-trésorier de procéder, selon les règles généralement observées, à un appel d'offres public en vue d'obtenir des soumissions pour la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du Lac Jolicoeur.

Au terme de la période accordée pour le dépôt des soumissions, six (6) soumissionnaires soient «Constructions de l'Amiante inc.», «Lafontaine & Fils inc.», «Excavation Bolduc inc.», «T.G.C. inc.», «Giroux & Lessard» et «Les Constructions Binet inc.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires apparaissant ci-dessous nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants, taxes applicables incluses :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX</b>
Constructions de l'Amiante inc.	3 131 945.50 \$
Lafontaine & Fils inc.	3 257 887.80 \$
Excavation Bolduc inc.	3 440 648.57 \$
T.G.C. inc.	3 538 962.29 \$
Giroux & Lessard	3 832 025.50 \$
Les Constructions Binet inc.	3 871 718.74\$

Suite à l'analyse déposée par «SNC Lavalin», le chargé de projet nous informe que toutes les soumissions reçues sont conformes à notre devis d'appel d'offres et, lors de l'attribution du contrat, celui-ci nous recommande de l'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire à la firme «Les Constructions de l'Amiante inc.».

À cet effet,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de prendre acte de la recommandation du chargé de projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-119

**ANNULATION D'UNE AFFECTATION AU BUDGET 2016**

**ATTENDU** que l'année financière 2016 s'est terminée le 31 décembre 2016;

**ATTENDU** que la municipalité avait prévu affecter un montant de 200 000 \$ provenant des excédents de fonctionnement non affecté pour équilibrer le budget de 2016, tel qu'adopté le 12 décembre 2016 en vertu de la résolution numéro 16-12-351;

**ATTENDU** qu'un montant de 200 000 \$ avait été imputé dans les excédents de fonctionnement affectés au 31 décembre 2015 dans les états financiers audités;

**ATTENDU** que la municipalité a procédé au transfert de montants à la réserve pour un montant total de 315 800 \$ à même la résolution 16-12-343 étant donné que certaines sommes avaient été prévues au budget sans toutefois avoir été dépensées au cours de l'année 2016;

**ATTENDU** que les crédits budgétaires ont été suffisants;

**ATTENDU** que l'affectation de 200 000\$ prévue initialement gonfle inutilement le surplus de l'exercice 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu d'annuler l'affectation de 200 000 \$ provenant des surplus affectés prévus initialement pour l'année 2016 et de transférer ce montant dans les surplus non affectés au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-04-120

**SOUPER ANNUEL DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS :  
AUTORISATION DE REPRÉSENTATION**

Comme à chaque année, pour souligner la «Semaine des municipalités», la MRC des Appalaches organise un souper et invite les membres des conseils municipaux à y participer.

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'inviter tous les membres du conseil accompagnés de leur conjoint(e) à assister au souper organisé par la MRC des Appalaches dans le cadre de la «Semaine des Municipalités». Tel souper aura lieu le vendredi, 2 juin 2017 à Sainte-Praxède. Il est également résolu de défrayer tous les coûts associés à cet événement.

Étant donné que cette activité en est une qualifiée de «protocolaire», les coûts exigés pour défrayer les repas des conjoint(e)s sont assumés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

## **RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS**

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Le 10 avril 2017, 19h30 en la salle de l'Édifice Bernardin-Hamann, séance extraordinaire du conseil municipal en vue d'adopter le règlement numéro 208-17, amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16 relativement aux travaux d'aqueduc au lac Jolicoeur.

F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 1<sup>er</sup> mai 2017, 19h30 en la salle du sous-sol de l'église Saint-Daniel.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

17-04-121

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu de lever la séance à 21h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Pascal Binet

---

Jean-Rock Turgeon